



Syndicat Intercommunal
à Vocation Scolaire

Procès-verbal d'installation du conseil syndical, de l'élection du président et des deux Vice-Présidents

Commune de Bretx, siège social du SIVS Bretx Menville St Paul,
Le 13 avril 2026,

Procès-verbal de l'installation du conseil syndical et de l'élection du président.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril 2026, à 18h30, les membres du conseil syndical proclamés élus délégués au SIVS Bretx Menville St Paul à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de réunion de Bretx sur la convocation qui leur a été adressée par madame la Présidente, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Les délégués désignés par leurs collectivités sont :

Collectivités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Bretx	Michelle BOURGES Estelle PEDELOUP	Thierry MEUNIER Benoît GERMAIN
Menville	Nicole VIGUERIE Emilie COLOMES-CARRION	Nadège SERIEYS Sophie MOUGEL
Saint Paul sur Save	Rachel MKAAD-RAS Pierre COURBEZ	Magali SERRANO Emilie CAPEL DELMAS

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers syndicaux :

Collectivités	Délégués titulaires
Bretx	Michelle BOURGES Estelle PEDELOUP
Menville	Nicole VIGUERIE Emilie COLOMES-CARRION
Saint Paul sur Save	Rachel MKAAD-RAS Pierre COURBEZ

Absents ayant donné procuration à : 0

Absents excusés : 0

Absents : 0

Maires invités présents : Mme Marie- France URBAN (St Paul) et M. ESPIE (Bretx)

Maires invités excusés : Mme FOURCADE (Menville)

1 - Installation du Conseil Syndical :

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Michelle BOURGES, Présidente sortante, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a **déclaré installer** :

Mesdames BOURGES, PEDELOUP, VIGUERIE, COLOMES-CARRION, MKAAD-RAS et Monsieur COURBEZ dans leurs fonctions de conseillers délégués.

Pièces jointes : Extraits du registre des délibérations de désignation des délégués SIVS des mairies de Bretx, Menville et St Paul.

Mme VIGUERIE, doyenne d'âge parmi les conseillers syndicaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président

Mme PEDELOUP, la plus jeune des membres du Comité, a été choisie pour secrétaire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

2 - Élection du Président :

Premier tour de scrutin

Le président de séance, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Président conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Le président demande aux délégués présents s'il y a des candidats à la Présidence du Syndicat.

Mme Michelle BOURGES présente sa candidature.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis, fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 6
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 6
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme Michelle BOURGES : 6 voix

Mme Michelle BOURGES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente et a été installée.

Mme Michelle BOURGES a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3 - Élection des deux Vice-Présidents :

Le président, demande aux délégués présents s'il y a des candidats à la Vice-Présidence.

Deux délégués sont candidats pour les deux fonctions.

M. Pierre COURBEZ est proclamé 1^{er} Vice-Président
Mme Emilie COLOMES-CARRION est proclamée 2^{ème} Vice-Présidente

S'en suivent les signatures,

Pour extrait conforme.

4 – Délibération relative aux délégations consenties à Mme la Présidente :

Mme la Présidente expose que les dispositions du Code Général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Syndical de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide... (indiquer les conditions de vote), pour la durée du présent mandat, de confier à Mme la Présidente les délégations suivantes :

1° De signer **tous les mandats et titres** dans la limite des crédits inscrits au budget.

Conformément à l'article D. 1617-23 du CGCT, la signature des bordereaux récapitulatif des mandats de dépense emportera certification du service fait des dépenses concernées et attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées et rendra exécutoires les titres de recettes qui y sont joints.

2° De signer tous les documents relatifs à la gestion des **Ressources Humaines** (contrats, arrêtés...)

3° De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Syndical, à la réalisation des **emprunts** destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil syndical.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des **marchés et des accords-cadres** ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De passer les **contrats d'assurance** ainsi que d'accepter les **indemnités de sinistre** y afférentes ;

6° De créer, modifier ou supprimer les **régies comptables** nécessaires au fonctionnement des services syndicaux ;

7° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions suivantes ..., l'attribution de **subventions** ;

Ayant entendu l'exposé de Mme la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical à l'unanimité

- A donner délégation de signature à Mme la Présidente tel qu'exposé préalablement.

La séance est levée à 19h40

Ainsi fait et délibéré,

Les jours, mois et an que dessus, ont

Signé au registre les membres présents

La secrétaire de Séance :
Mme Estelle PEDELOUP



La Présidente :
Mme Michelle BOURGES



Pour validation, les délégués :

